



## Association des Forces Armées Réunies

Hameau de Laborie  
09000 FOIX

MORRA Paul, lieutenant de gendarmerie d'active  
Président

**Mobile** : 06 18 35 38 90

**E-mail** : [contact.apnm.afar@gmail.com](mailto:contact.apnm.afar@gmail.com)

**E-mail personnel** : [morra.paul@orange.fr](mailto:morra.paul@orange.fr)

Foix, le 09 mai 2017

**N° 4/AFAR/2017**

Ministère de la Défense  
Direction des Ressources Humaines  
du Ministère de la Défense  
Sous-direction de la fonction militaire  
60 Boulevard du Général Martial VALIN  
CS 21623  
75509 PARIS Cedex 15

Le lieutenant de gendarmerie d'active, Paul MORRA  
Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies)

à

Madame Anne-Sophie AVE, Directeur des Ressources Humaines  
du Ministère de la Défense

**OBJET** : - Situation personnelle.

Madame le Directeur,

C'est avec une particulière émotion que je m'adresse à vous. Bien que n'ayant pas l'habitude d'agir ainsi au soutien de mes propres intérêts, ma situation personnelle actuelle m'oblige à vous en faire part, en espérant que ma démarche aboutisse à une solution raisonnable dans l'intérêt de tous.

Je ne reviendrai pas sur mes publications de ces derniers temps, dont vous avez eu parfaitement connaissance dans le cadre de vos fonctions. Je tiens uniquement à préciser que si j'ai agi ainsi, c'est parce que je suis confronté depuis 1999, à l'aveuglement de tous les acteurs institutionnels que j'ai saisis conformément au droit, au règlement, à la discipline et à la déontologie militaire.

Malgré des preuves évidentes, accablantes et irréfutables mises en ligne sur le site "*Armée média, le journal de l'AFAR*" et mettant en cause de nombreux personnels militaires de la Gendarmerie Nationale et du Service Santé des Armées, sous-officiers, officiers et officiers généraux d'active ou en deuxième section pour des fautes sanctionnables sur un plan disciplinaire mais également pour des délits à la loi pénale, il m'est devenu impossible après tant d'années de combat juridique de me faire traiter comme un sous-citoyen sans la reconnaissance de mon statut de victime et de mes droits légitimes.

Le Général VECHAMBRE, Inspecteur Général des Armées Gendarmerie (IGAG) a été le déclencheur de mes actions à travers le site Armée média dont je suis le rédacteur en chef, en ayant osé me répondre dans un long courrier que: "*Je n'ai pas été maltraité*".

Profondément heurté par un tel cynisme, avec le parcours qui est le mien, cela m'est devenu insupportable.

Comme vous avez pu le lire, je suis blessé de guerre psychique ayant subi une quinzaine de confrontations imminentes avec la mort, tout au long de ma carrière professionnelle en qualité de militaire de la Gendarmerie Nationale. A cela, s'ajoutent de nombreuses situations traumatisantes qui n'ont fait qu'aggraver mon état de santé déjà bien fragilisé.

Cette pathologie est reconnue tant par les médecins psychiatres civils que par les praticiens hospitaliers militaires qui m'ont suivi.

Le 02 février 1990, à l'occasion d'un détachement OPEX au Liban, j'ai essuyé depuis mon poste de garde, plusieurs salves de tirs d'obus de 155mm et de roquettes d'orgue de Staline. A l'âge de 25 ans, j'ai vécu au travers de cet épisode terrible, une dizaine de fois ma mort en direct, en l'espace de 45 minutes. Ma conduite devant l'action en ces circonstances particulières a été valorisée le 20 août 1990 par l'attribution de la croix de la valeur militaire (CVM) avec étoile de bronze et citation à l'ordre de la brigade par le Général d'armée SCHMITT. Mon escadron a également fait l'objet d'une citation collective du Ministre de la Défense. Je suis également détenteur de la croix du combattant qui m'a été décernée le 21 septembre 2005. Mon commandant de détachement (Le colonel ER Serge MARTINEZ) m'a établi une attestation sur l'honneur pour me soutenir en détaillant cet épisode inhumain et mon comportement hors norme.

La médaille d'or de la défense nationale m'a été décernée le 1er janvier 2006 soit 11 années après la médaille d'argent (décernée le 1 janvier 1995) sans avoir été proposé en 2000 – 2001 – 2002 et 2003 alors que je remplissais les critères d'attribution et que j'étais détenteur d'un titre de guerre depuis 1990.

Par la suite, quelques années plus tard, affecté à la Brigade d'ERSTEIN -67- (entre 1993 et 1998), j'ai essuyé une rafale d'arme automatique alors que j'assurai la permanence à l'unité. Une procédure pour tentative d'homicide sur ma personne a été diligentée par la brigade de recherches de SELESTAT -67- dont je n'ai jamais reçu communication des résultats de cette enquête.

Le 5 août 1994, j'ai également sauvé une petite fille à vélo qui venait percuter notre voiture de dotation à l'occasion d'une patrouille. C'est ainsi, que j'ai évité à cette jeune enfant de chuter sur la chaussée très chaude en bitume, en la rattrapant à travers la vitre de la portière passager où je me tenais. Sans ma prompt réaction, elle aurait été victime de graves blessures. Ce fait a été acté dans la procédure d'accident puisque la victime, l'a elle-même confirmé dans son audition. (**PV N° 1143/1994 BT BENFELD -67-**).

Le 11 juin 1996 dans cette même affectation, j'ai sauvé la vie d'un enfant de 6 ans de la noyade, fait souligné par deux fois par le Maire de la commune, M. Théo SCHNEE.

En 2008, dans les locaux de la brigade de CAPESTANG -34-, j'ai été victime de violences aggravées commises par arme à feu à bout touchant, par un individu ayant un profil de «suicide by cop» en service, alors que je commandais par suppléance mon unité. J'ai obtenu un jugement du tribunal correctionnel de BEZIERS -34- me reconnaissant victime de ces faits. ( PV N° 04638/2616/2008 et N° 04638/2617/2008 BTA CAPESTANG )

Durant 5 années, affecté à la Brigade de Recherches de CHANTILLY -60-, j'ai traité plus de 150 scènes de crime macabres en tous genres, des femmes, des hommes, de tous âges (constatations, examens de corps, autopsies, etc...), des dossiers sensibles et techniques dont de la pédocriminalité dont certaines scènes résonnent encore à mes oreilles aujourd'hui.

Le dimanche 11 janvier 2015, à l'occasion des manifestations relatives à la tuerie de Charlie Hebdo, après 25 années de latence, ces traumatismes accumulés en moi telles des strates ont fini par éclater en surface. C'est ainsi, que mon PTSD s'est révélé au grand jour alors que j'étais hospitalisé. Depuis, c'est l'enfer au quotidien. Je suis rongé par la culpabilité d'être toujours en vie. Il y a quelques temps, j'ai songé au pire. Je me sentais imploser, d'où mon article sur le suicide. C'est grâce à un médecin civil, psychiatre, spécialisé EMDR France et Europe que je suis encore en vie aujourd'hui. Il m'a pris en urgence avec un suivi intensif.

Les personnes dans mon cas ont besoin d'avoir leur parcours professionnel et leurs traumatismes de reconnus comme l'a souligné justement le Ministre de la Défense. Dans les faits, il n'en est rien!

Je suis traité comme un malpropre malgré mon engagement sans faille envers la Nation, ayant fait esprit de sacrifice au péril de ma vie à de multiples reprises.

Je ne bénéficie d'aucune bienveillance, ni même de soutien. Ce que j'obtiens, c'est grâce à mes actions et à mon opiniâtreté auprès des services dont certains acteurs sont des personnels exemplaires. Ce n'est malheureusement pas le cas de tous.

Mon dossier médical a été épuré de 4 ans. Un médecin-chef a osé y porter une mention « **vol bleu** », ce qui caractérise non seulement une sanction disciplinaire déguisée comme je l'ai toujours affirmé, mais aussi une rupture de confidentialité entre ma hiérarchie et le service santé des armées. Il s'agit de la preuve flagrante et évidente de la collusion entre ces services pour me détruire psychologiquement, ce qui entre pleinement dans le processus de harcèlement moral institutionnalisé dont je suis victime depuis 1999. J'ai d'autres exemples qui le prouvent également.

Beaucoup de camarades dans ma situation ayant eu connaissance de mes articles me font part des mêmes difficultés.

La médaille militaire, signe de la reconnaissance de mon parcours de sous-officier m'a été refusée pour des motifs injustifiés et fallacieux. J'aurai dû l'obtenir depuis des années dans le cadre d'un avancement décoration classique, comme tous les autres personnels de mon détachement au LIBAN, qui l'ont obtenu en étant détenteur de la CVM comme moi. Ceci démontre sans équivoque possible, l'ostracisation dont j'ai fait l'objet depuis des années. L'IGAG a tenté de justifier cet état de fait par une punition illégale faisant partie du processus de harcèlement moral au travail institutionnalisé que je dénonce et dont je suis victime depuis 1999. Cette punition amnistiée a été conservée dans mon dossier individuel au mépris des textes réglementaires. Là encore, l'IGAG a trouvé cela tout à fait normal faisant preuve une fois de plus, d'une mauvaise foi inqualifiable!

Je suis en mesure de multiplier les exemples de cette nature et des procédés illégaux dont j'ai été victime.

Ce même officier général (IGAG), s'est même permis d'affirmer : **«que je n'aurai pas la médaille militaire et que rien n'y fera!»**

Voilà comment une haute autorité militaire s'estimant investie de droits divins ose se positionner comme autorité décisionnaire, alors même que cette prérogative est du ressort exclusif du Président de la République. C'est un comble! C'est aussi le signe d'un grand malaise expliquant "les dysfonctionnements" et les procédures illégales que je subis depuis tant d'années. Je devrai obtenir une reconsidération de carrière eu égard à toutes les entraves et préjudices que j'ai subis.

Je suis disposé à engager un dialogue constructif sur ma situation personnelle.

J'ai démontré preuves à l'appui, les malversations et les collusions des services de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale et des pratiques illégales de gestion en matière de ressources humaines. Je ne suis pas seul à les subir.

Pour exemple, le Mdl/Chef LE BLANC Vanessa, une de mes adhérentes, membre de mon Conseil d'Administration et responsable de la branche gendarmerie est une autre victime. En effet, j'ai dénoncé une affaire d'escroquerie au jugement en bande organisée impliquant non seulement des militaires de la gendarmerie, mais aussi des magistrats parquetiers et des avocats.

Personne n'ose porter plainte contre moi ou le site « Armée média », par crainte des preuves que je détiens et que je peux produire en justice. Je finis par m'interroger sur le droit, la religion de la justice et les valeurs républicaines dans notre Pays, qui sont bafouées en toute impunité au sein des armées. J'ai toujours agi par le droit et rien que par le droit.

Si j'ai décidé de briser les codes, c'est pour lutter à armes égales avec les « voyous » que j'ai en face de moi. Ce terme est fort mais c'est celui qui me vient à l'esprit au vu des éléments que je possède et que je dénonce.

En théorie, les militaires de la gendarmerie que j'ai dénoncés publiquement, indépendamment de leurs grades et fonctions, auraient dû faire l'objet l'information des autorités ministérielles (Ministre de la Défense et Ministre de l'Intérieur) et déclencher des dossiers disciplinaires.

En outre, pour les délits pénaux mis en exergue concernant les mis en cause, l'information des autorités judiciaires est une obligation légale suivant les dispositions de l'article 40 du Code de Procédure Pénale comme le savez parfaitement. J'ose espérer que cela a été le cas puisque dans la négative, ce serait une fois de plus, la démonstration de l'incapacité de notre système militaire actuel à appliquer le droit au sein des armées, ce qui est malheureusement constant depuis des années.

En aucun cas, il ne peut nous être opposé le droit pour nous réduire au silence et en même temps, ne pas respecter les lois et les règlements qui s'imposent à nous tous.

La Discipline est une vertu cardinale de notre état militaire. Elle ne peut pas être appliquée à sens unique, car l'obéissance du subordonné implique au chef de veiller aux intérêts de celui-ci. Ce diptyque est indissociable et implique un respect mutuel de nos engagements respectifs en tant que subordonnés et chefs hiérarchiques à tous les niveaux.

Certains événement énumérés sont inexistant dans mon dossier et n'ont pas été valorisés, alors qu'ils méritaient de l'être. Mes préjudices sont en conséquence évidents et très importants. Je dois faire un nouveau dossier de PMI pour le harcèlement moral institutionnalisé dont je suis victime depuis 1999. L'IGGN se déclare incompétente pour traiter mon signalement à la plate-forme « STOP DRISCR1 ».

J'ai saisi beaucoup d'autorités qui n'ont qu'une seule réponse, leur silence coupable!

Mes actions, je n'en fais pas une gloire, car je suis chagriné d'agir ainsi pour obtenir gain de cause.

Le droit au sein des armées mérite d'être respecté pour devenir une réalité. Je poursuivrai mes actions tant que mes droits légitimes seront bafoués.

Je vous demande en votre qualité de Directeur des ressources humaines du Ministère de la Défense, garant du droit, la possibilité d'obtenir un traitement individualisé de mon dossier pour qu'une solution objective et neutre, intervienne rapidement pour que mes droits légitimes puissent être reconnus.

Je me tiens à la disposition de vos services pour apporter toutes les preuves et documents nécessaires pour étayer mes propos. Ceux déjà mis en ligne se suffisent à eux-mêmes, je crois.

En espérant vous avoir convaincu par cet exposé, certes impitoyable, mais malheureusement réelle au sein de la communauté militaire.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de mon profond respect.

**Lieutenant de gendarmerie MORRA Paul**

**Président de l'AFAR**